



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2007-1808 – ABSOLU
Dossier rattaché n°2007-1825

Maisons-Alfort, le 31 juillet 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de mise à jour de la composition intégrale
de la préparation phytopharmaceutique
ABSOLU, identique à ATLANTIS WG**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par BAYER CROPSCIENCE France, relatif à la demande de mise à jour de la composition intégrale de la préparation ABSOLU.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ATLANTIS WG, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2010419, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2012 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ABSOLU est bien strictement identique à celle déclarée pour ATLANTIS WG ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2007-1825 daté du 4 juin 2009 relatif à la demande de changement mineur de composition du produit de référence ATLANTIS WG ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de mise à jour de la composition intégrale de la préparation ABSOLU, présentée par BAYER CROPSCIENCE France.

La Directrice générale adjointe

Valérie BADUEL